

M. REID: C'est là une question bien importante, car si quelques membres du Comité ne peuvent assister aux séances, cela va être embarrassant, et ce travail de révision de la Loi des Indiens est énorme. Nous devrions nous entendre sur une façon de satisfaire tous les membres quant aux jours de réunion et à l'heure de convocation.

M. BLACKMORE: Je me demande s'il ne conviendrait pas de demander que les membres du Comité de la Loi des Indiens qui font partie d'autres comités soient libérés de ces autres comités pour pouvoir assister aux réunions du Comité de la Loi des Indiens, vu que ce dernier est obligé de préparer son rapport cette année.

M. REID: N'oublions pas que, si nous ne révisons pas cette loi cette année, vingt-cinq années se passeront avant qu'il soit possible de la réviser. Les Indiens comptent sur cette révision, et le pays aussi. Notre Comité est l'un des plus importants qui aient été constitués par le Parlement. Indiens et Canadiens attendent ce travail depuis soixante-dix ans.

M. MATTHEWS: Il s'agit simplement de savoir quelle est l'heure qui convient le mieux aux membres du Comité. Si 10 h. 30 est une heure plus convenable, je l'approuverai.

Le PRÉSIDENT: Je pense que la suggestion de M. Blackmore mérite notre attention. Si les membres du Comité délaissent nos séances, ce sera tant pis pour eux et pour le Comité. Il se peut que le Comité soit dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche par suite de l'absence de ses membres.

M. BRYCE: Je propose que nous tentions, durant deux semaines, de commencer à siéger à 10 h. 30.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé que nous siégerions les mardis et jeudis de 10 h. 30 à 12 h. 30 au cours des deux prochaines semaines. Vous plaît-il que nous siégerions de 10 h. 30 à 12 h. 30 ?

M. CASE: Il nous faut décider si nous allons faire cela au bénéfice de ceux qui font partie d'autres comités. Dans tous les cas, ils vont perdre une heure et demie du travail.

Le PRÉSIDENT: Les membres auront à décider à quel comité il est plus important pour eux de se rendre.

M. REID: Chaque membre décidera quel est le comité le plus important.

Le PRÉSIDENT: Puisqu'il en est ainsi, pourquoi changer ?

M. BLACKMORE: Nous ne devons pas oublier que nous étudions cette question depuis plusieurs années ici. A peu près tous les membres peuvent diviser leur temps entre les divers autres comités et se tirer d'affaires passablement bien, mais non pas dans ce Comité-ci.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé que nous siégerions de 10 h. 30 à 12 h. 30.

M. BRYCE: Disons 1 heure.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un propose-t-il un amendement à cette motion ?

M. REID: Je suggère que nous commencions de siéger à 10 h. 30 et que nous ajournions quand le Comité le jugera à propos. Il peut arriver que nous ne désirions pas ajourner à 12 h. 30. Que le Comité prenne une décision.

Le PRÉSIDENT: Ce serait un amendement. Cela vous va-t-il, monsieur Bryce ?